

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2026

DC.2026.139

Date de convocation : 18 septembre 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 31	Votants : 32
---------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Salle des Fêtes du Roiset, rue du stade, 56420 GUÉHENNO, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LONGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Marie-Christine TALMONT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO

Secrétaire de séance : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations reçues du Conseil

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

VU la délibération n°2026-048 en date du 2 avril 2026 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Bureau,

Considérant que M. le Président doit rendre compte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil,

Date	Intitulé de l'acte
DB.2026-015	Désignation d' un Secrétaire de séance
DB.2026-016	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026
DB.2026-017	Approbation de la convention de prestation de services d'accompagnement à la gestion des archives - Commune de Saint Allouestre
DB.2026-018	Finances - Créances éteintes - Admission en non-valeur - Budget général et Budgets Annexes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- DE PRENDRE ACTE des décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

<i>Pour : 32</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Non votant : 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 29/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

